



Délibération CA-20201201-6

Relative au cadre de gestion des contractuels du Cnous

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participants à titre d'activité accessoire, à des activités de formation des personnels relevant des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le document présenté en séance,

- **Point de l'ordre du jour**

4 – Gestion des ressources humaines : cadre de gestion des contractuels du Cnous

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**

- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« **Article 1 :**

Le conseil d'administration autorise la présidente à mettre en œuvre et appliquer le cadre de gestion des agents contractuels du Cnous.

Article 2 :

Cette délibération prend effet au 1^{er} janvier 2021. »

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

Quorum : 10

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procurations : 11

Abstentions : 3

Pour : 22

Contre : 0

Annexe : cadre de gestion des agents contractuels du Cnous

Fait à Vanves, le 1^{er} décembre 2020

Signature certifiée apposée

Dominique MARCHAND

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le 1^{er} décembre 2020

Délibération publiée sur le site internet du Cnous le 1^{er} janvier 2021